

*Le Programme de mise en valeur
des ressources du milieu forestier*
**Bilan quinquennal
1995-2000**

Robert R. Gagnon, ing.f., M.Sc.

Février 2002

**Ministère des Ressources naturelles
Direction des programmes forestiers
Service de l'aménagement forestier**

RÉDACTION

M. Robert R. Gagnon, ing.f., M.Sc.
Ministère des Ressources naturelles
Direction des programmes forestiers
Service de l'aménagement forestier

Révision linguistique

M^{me} Réjeanne Bissonnette
Ministère des Ressources naturelles
Direction de la planification et des communications

DIFFUSION

Ministère des Ressources naturelles
Services aux citoyens
5700, 4^e Avenue Ouest, B 302
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-8600
Sans frais : 1 866 CITOYEN (1 866 248-6936)
Télécopieur : (418) 643-0720
Courriel : service.citoyens@mrn.gouv.qc.ca
Internet : www.mrn.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles, 2002
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2002
ISBN : 2-550-38858-5

Code de diffusion : 2002-3041



Table des matières

1 INTRODUCTION	1
1.1 Les objectifs du programme	1
1.2 Les engagements du ministère des Ressources naturelles (MRN)	1
1.3 Les particularités du programme	2
2 L'APPLICATION DU PROGRAMME	3
2.1 Utilisation du budget du MRN et contribution du milieu	3
2.2 Impacts sur l'emploi	3
2.3 Types d'activités réalisées	3
2.4 Les promoteurs, leurs partenaires et leurs réalisations	5
2.4.1 L'industrie forestière	5
2.4.2 Les municipalités	6
2.4.3 Les organismes voués à la récréation	6
2.4.4 Les organismes de gestion en commun (OGC)	6
2.4.5 Les organismes voués à l'aménagement et à la mise en valeur de la faune	7
2.4.6 Les organismes locaux de développement économique	7
2.4.7 Les municipalités régionales de comté (MRC)	8
2.4.8 Les coopératives forestières	8
2.4.9 Les maisons d'enseignement et de recherche	8
2.4.10 Les entreprises sylvicoles, agroforestières et touristiques	9
2.4.11 Les consultants en foresterie	9
2.4.12 Les syndicats et offices de producteurs de bois et les agences de mise en valeur	9
2.4.13 Les communautés autochtones	9
2.4.14 Les associations forestières et autres organismes voués à l'éducation	10
2.4.15 La Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)	10
2.4.16 Programme de création d'emplois et autres activités	10
2.4.17 Les individus	10
2.4.18 Les conseils régionaux et les centres locaux de développement	11
2.4.19 Les autres promoteurs	11
CONCLUSION	12

Tableaux et figures

Tableau 1	Répartition du budget du <i>Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier</i> selon les régions, les années et les volets (M\$)	1
Tableau 2	Utilisation de l'enveloppe budgétaire du <i>Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier</i> selon la catégorie de promoteurs (1995-2000)	5
Figure 1	Types d'activités réalisées entre 1995 et 2000 dans le cadre du <i>Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier</i>	4

1 Introduction

1.1 Les objectifs du programme

Le *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier* (PMVRMF) découle des orientations gouvernementales en matière de développement économique, local et régional. Il vise à la fois à :

- promouvoir l'aménagement intégré des ressources du milieu forestier, en tenant compte des préoccupations et des points de vue des populations concernées ;
- favoriser le partenariat entre le gouvernement, l'industrie forestière et les divers agents régionaux de développement de même que le partage des coûts des activités ;
- stimuler les activités économiques et contribuer ainsi à la création d'emplois.

1.2 Les engagements du ministère des Ressources naturelles (MRN)

Quand il a lancé le PMVRMF, en mai 1995, le gouvernement, par le truchement du MRN, s'est engagé à injecter quelque 61 M\$ dans l'économie des régions du Québec, sur une période de trois ans. En 1997, il l'a prolongé de deux ans et s'est engagé à y réinjecter 55 M\$ additionnels. Enfin, en 1999, en plus de porter le budget de l'année en cours à 32,5 M\$, le gouvernement prolongeait à nouveau le programme de deux ans et pour un montant additionnel de 65 M\$.

En somme, de 1995 à 2000, le MRN s'est engagé à verser 119 M\$ au chapitre du PMVRMF (Tableau 1). Au cours de ces cinq années, il s'est basé sur des critères révisés annuellement, à la lumière des commentaires des différents porte-parole du milieu, pour répartir les sommes

TABLEAU 1

Répartition du budget du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier selon les régions, les années et les volets (M\$)

Région	1995-1996		1996-1997		1997-1998		1998-1999		1999-2000		Total
	Volet 1	Volet 2	Volet 1	Volet 2	Volet 1	Volet 2	Volet 1	Volet 2	Volet 1	Volet 2	
Bas-Saint-Laurent (01)	1,5	1,2	1,2	1,6	0,7	1,6	0,5	1,8	0,6	2,3	13,0
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	1,9	1,4	1,4	2,4	1,5	2,7	1,1	3,1	1,4	4,0	20,9
Capitale-Nationale (03)	0,1	0,1	0,3	0,4	0,3	0,7	0,3	0,9	0,4	1,1	4,5
Mauricie (04)	0,1	0,2	0,4	0,6	0,7	1,0	0,6	1,7	0,8	2,1	8,2
Estrie (05)	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,4	0,0	0,7	0,0	0,9	2,3
Outaouais (07)	0,3	0,2	0,6	0,9	0,4	1,1	0,3	1,3	0,4	1,6	7,1
Abitibi-Témiscamingue (08)	1,4	1,1	0,9	1,5	0,8	1,7	0,6	1,9	0,8	2,4	13,1
Côte-Nord (09)	1,1	0,8	0,8	1,2	0,5	1,3	0,4	1,4	0,5	1,8	9,8
Nord-du-Québec (10)	0,0	0,0	0,4	0,2	0,3	0,9	0,3	1,3	0,4	1,6	5,4
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	1,9	1,6	1,5	2,2	0,8	1,9	0,7	2,0	0,9	2,5	16,0
Chaudière-Appalaches (12)	0,1	0,1	0,3	0,3	0,2	0,7	0,2	0,8	0,3	1,0	3,9
Lanaudière (14)	0,1	0,0	0,3	0,5	0,3	0,7	0,2	0,8	0,3	1,0	4,2
Laurentides (15)	0,2	0,2	0,4	0,7	0,4	0,8	0,3	1,0	0,4	1,3	5,7
Montérégie (16)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,7	0,0	0,9	2,0
Centre-du-Québec (17)	0,0	0,4	0,0	0,5	0,0	0,6	0,0	0,6	0,0	0,8	2,9
Total	8,7	7,3	8,5	13,0	7,0	16,5	5,5	20,0	7,2	25,3	119,0

disponibles dans les régions. Depuis 1997, les critères retenus sont les suivants :

- les redevances versées par les bénéficiaires de contrats d’approvisionnement et d’aménagement forestier (CAAF) l’année précédente ;
- la superficie estimée de la forêt en zone habitée, y compris les petites propriétés privées, les territoires publics inclus dans les limites municipales et les territoires autochtones de catégories 1A, 1B et 1B spéciale ;
- le nombre d’emplois à créer dans chacune des régions pour atteindre la moyenne provinciale en ce qui a trait à la main-d’œuvre active.

1.3 Les particularités du programme

Le programme comporte deux volets : le premier est destiné aux titulaires de CAAF, le second, à tous les autres individus ou organismes intéressés. Le premier volet permet de financer des travaux qui visent à accroître la production de bois ainsi qu’à mettre les habitats fauniques et les paysages en valeur. Les détenteurs de CAAF peuvent également s’en prévaloir pour expérimenter des techniques d’aménagement qui pourraient s’avérer plus efficaces sur les plans sylvicole, économique et environnemental.

Quant au volet II, il permet à toute personne ou organisme intéressé de soumettre un projet à caractère sylvicole, faunique, environnemental, récréatif ou éducatif réalisable dans les forêts privées ou publiques. L’originalité de ce deuxième volet réside dans le fait que l’État permet aux industriels forestiers, après entente avec les organismes du milieu, de payer une partie de leurs redevances en finançant des projets issus d’initiatives locales. La participation financière du MRN peut ainsi représenter jusqu’à 90 % du coût des travaux d’aménagement forestier réalisés dans le cadre d’un projet.

Les directions régionales du MRN, d’une part, et les conseils régionaux de développement (CRD), d’autre part, constituent les deux principaux pivots administratifs du volet II. Le MRN juge si les projets sont admissibles en paiement des droits de coupe des détenteurs de CAAF alors que les membres des CRD doivent amener les intéressés à se concerter pour déterminer la priorité des projets. Des tables de concertation, qui regroupent des représentants du monde municipal et des organismes liés à la faune, la récréation, la forêt privée, l’éducation et la recherche, ont donc été créées dans chacune des régions du Québec pour préciser les orientations du programme de même que pour analyser les projets et en établir la priorité.

2 L'APPLICATION DU PROGRAMME

2.1 Utilisation du budget du MRN et contribution du milieu

Le suivi du programme a montré qu'année après année, les sommes allouées au programme sont utilisées dans une proportion de 93 %. L'écart de 7 % s'explique du fait qu'un certain nombre de projets sont abandonnés. Ainsi, des 119 M\$ offerts entre 1995 et 2000, 110,63 M\$ ont été effectivement utilisés. À l'investissement du MRN, les organismes du milieu ont ajouté leurs contributions, évaluées à 30,69 M\$, ou 21,7 % de la valeur totale des 3 855 projets réalisés. Notons que 1 324 projets totalisant 26,87 M\$ ont été réalisés dans les forêts privées.

2.2 Impacts sur l'emploi

Au cours de ses cinq premières années d'existence, le programme a généré quelque 26 114 emplois d'une durée moyenne de 25 jours, soit 645 569 jours-personnes ou 2 869 années-personnes (225 jours de travail par année).

Chaque journée-personne a donc exigé des déboursés de quelque 230 \$. Or, le suivi du programme a démontré que 54 % de ce montant (≈ 125 \$) a été versé aux travailleurs, à titre de paie, le reste servant à défrayer les coûts liés à l'achat de matériel, à la location de machinerie et, dans certains cas, au transport des travailleurs et à la gestion des projets.

2.3 Types d'activités réalisées

La forêt n'est pas seulement une source d'approvisionnement pour l'industrie forestière et un habitat pour la faune. C'est aussi le siège d'une multitude d'activités de loisir et de récréation. Or, le PMVRMF a été instauré pour permettre d'effectuer des travaux susceptibles d'accroître la production de bois, d'améliorer les habitats fauniques, de mettre en valeur des potentiels récréatifs et, surtout, d'intégrer ces préoccupations en favorisant des partenariats entre les acteurs du milieu.

De 1995 à 2000, on a investi 57,39 M\$ dans les forêts publiques pour réaliser des projets liés à l'une ou l'autre des ressources ou fonctions « bois », « récréation », « faune » (Figure 1). On a consacré 39 % de cette somme à la production de bois (préparation de terrain, plantations, éclaircies précommerciales, etc.), 32 % à l'aménagement d'infrastructures récréatives (sentiers de motoneige, pistes cyclables, etc.) et 6 % à la mise en valeur des habitats fauniques (ravages de cerfs de Virginie, caribous de la Gaspésie, frayères, etc.). Près du quart des projets visaient plus d'un objectif : bois-récréation, 5 % ; bois-faune, 3 % ; récréation-faune, 5 % ; bois-récréation-faune, 10 %.

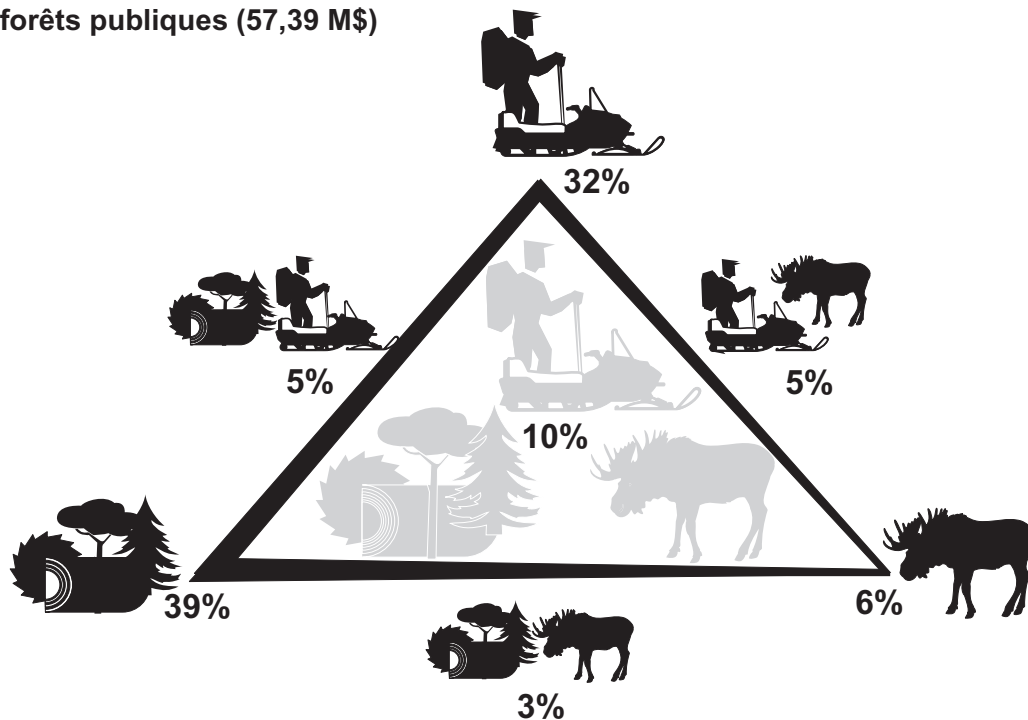
Les montants alloués aux forêts privées (17,22 M\$) y ont été répartis comme dans les forêts publiques. Là encore, la production de bois (32 %) et la mise en valeur des potentiels récréatifs (37 %) sont venues en tête. Les parts du budget consacrées aux habitats fauniques et l'intégration des activités ont été comparables, dans les forêts publiques et privées, à l'exception de celle réservée à l'objectif « bois-faune » qui a été plus élevée dans les forêts privées que dans les forêts publiques.

Par ailleurs, on a réalisé des projets d'une valeur totale de 5,83 M\$ à la fois sur des terres du domaine public et privé. Plusieurs de ces projets visaient l'aménagement de sentiers de motoneige ou de VTT qui chevauchaient des propriétés publiques et privées.

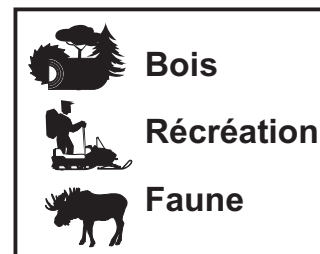
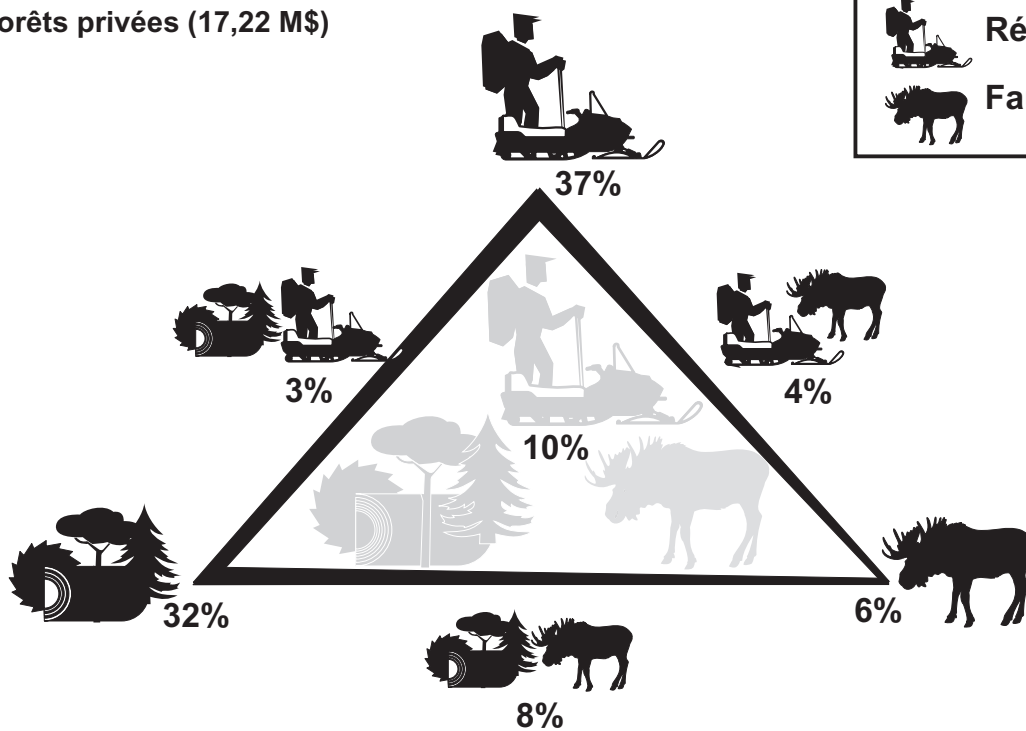
Le PMVRMF a aussi permis de mettre en œuvre des projets fort diversifiés et parfois très originaux tant dans les forêts urbaines que dans les forêts publiques et privées : expérimentation de travaux sylvicoles et de nouveaux équipements, éducation en conservation de l'arbre, de la forêt et du milieu naturel, culture du bleuets, de la canneberge et du ginseng, inventaire des potentiels acéricoles, amélioration de l'esthétique de certaines forêts, méthode d'analyse des paysages, etc.

Figure 1. Types d'activités réalisées entre 1995 et 2000
dans le cadre du
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier.

a.) dans les forêts publiques (57,39 M\$)



b.) dans les forêts privées (17,22 M\$)



2.4 Les promoteurs, leurs partenaires et leurs réalisations

De 1995 à 2000, un très grand nombre de promoteurs se sont impliqués dans le programme. Nous les avons regroupés en catégories pour analyser plus facilement leurs réalisations (Tableau 2).

2.4.1 L'industrie forestière

L'analyse de la répartition annuelle du budget du PMVRMF montre que de 1995 à 2000, on avait prévu initialement 36,9 M\$ au volet I (Tableau 1). Il est intéressant de constater qu'à chaque année une partie importante de ce budget a été transférée au volet II, puisque la somme des projets réalisés dans le cadre du volet I n'est que de 28,8 M\$. En outre, les projets réalisés par l'industrie forestière (volet I), au cours de cette même période, n'ont totalisé que 21,2 M\$ (Tableau 2).

Ces 21,2 M\$, qui représentent 19,2 % des investissements totaux consentis de 1995 à 2000, ont permis à l'industrie forestière de réaliser 575 projets, dont 252 à caractère expérimental. On a ainsi effectué bon nombre de travaux sylvicoles, dont des traitements non commerciaux (éclaircie précommerciale et dégagement) sur 13 311 ha, des traitements commerciaux (éclaircie commerciale et jardinage) sur 3 443 ha, de la préparation de terrain sur 2 732 ha, des plantations sur 3 320 ha, du drainage sur 271 km et de l'élagage sur 80 ha.

Les industriels ont également effectué des travaux moins courants : remise en production d'aires d'ébranchage, fertilisation, récolte par téléphérage sur des stations humides, étude de la fertilité des sols et de la régénération après un feu de forêt, mécanisation de certains modes de récolte dans la forêt feuillue, expérimentation de nouvelles normes de martelage, coupe par blocs et coupe en mosaïque, enrichissement de la

TABLEAU 2

Utilisation de l'enveloppe budgétaire du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier selon la catégorie de promoteurs (1995-2000)

Promoteurs des projets	(\$)	(%)
Industrie forestière (volet I surtout)	21 188 296 \$	19,15
Municipalités	16 105 972 \$	14,56
Organismes récréatifs	12 306 503 \$	11,12
Organismes de gestion en commun	11 778 204 \$	10,65
Organismes voués à l'aménagement et à la mise en valeur de la faune	8 649 029 \$	7,82
Organismes locaux de développement économique	7 723 928 \$	6,98
Municipalités régionales de comté	7 166 502 \$	6,48
Maisons d'enseignement et de recherche	4 123 097 \$	3,73
Coopératives forestières	3 655 274 \$	3,30
Entreprises sylvicoles, agroforestières et touristiques	3 460 609 \$	3,13
Consultants en foresterie	2 823 862 \$	2,55
Syndicats et offices de producteurs de bois et agences de mise en valeur	2 686 164 \$	2,43
Communautés autochtones	2 430 480 \$	2,20
Associations forestières et autres organismes éducatifs	2 223 430 \$	2,01
Programme de création d'emplois et autres activités	1 542 835 \$	1,39
Société des établissements de plein air du Québec	1 016 182 \$	0,92
Individus	829 825 \$	0,75
Conseils régionaux et centres locaux de développement	496 564 \$	0,45
Autres	426 960 \$	0,39
Total	110 618 716 \$	100,00

régénération naturelle, étude de la qualité du bois de l'érable à sucre, étude du chablis dans les lisières boisées, scarification sous couvert par microsites, traitements phytosanitaires dans des plantations, inventaire forestier par images vidéo, aménagement de ravages de cerfs de Virginie et d'habitats du caribou, etc.

Pour réaliser ces projets, l'industrie s'est généralement associée au MRN, à des maisons d'enseignement et de recherche, à des firmes de consultants, à des coopératives forestières et à des organismes voués à la récréation et à la faune. Ces projets ont généré 3 556 emplois, pour un total de 98 554 jours-personnes.

2.4.2 Les municipalités

Les municipalités ont été les promotrices de 642 projets et ont reçu 16,1 M\$ du PMVRMF (14,6 % du total). Les deux tiers des projets ont été réalisés dans des forêts publiques situées à proximité des limites municipales. Les projets ont été très variés et visaient plusieurs objectifs distincts : production de bois, aménagement des potentiels récréatif et faunique, protection de l'environnement, etc. Plusieurs comportaient des travaux sylvicoles. Par exemple, on a amélioré surtout et construit 342 km de chemins forestiers, effectué des traitements sylvicoles non commerciaux sur 2 291 ha et commerciaux sur 789 ha. On a fait de la préparation de terrain sur 426 ha, des plantations sur 622 ha et de l'élagage sur 383 ha. Enfin, on a inventorié des superficies de 29 300 km² et creusé 45 km de fossés de drainage.

Bon nombre de projets visaient à la fois des objectifs récréatifs, fauniques et environnementaux. Par exemple, on a aménagé 1 687 km de sentiers (pour les randonnées pédestres et équestres, le vélo, le ski de fond, les VTT, les traîneaux à chiens, la motoneige, l'observation des oiseaux, etc.). De plus, on a réalisé d'autres travaux en vue de l'amélioration de paysages, l'aménagement d'érablières et de bleuetières, l'utilisation de boues d'épuration et de biomasse forestière pour amender des sols, la restauration de gravières, l'entretien de lignes de lots, etc.

Après avoir signé des ententes de financement avec l'industrie forestière, les municipalités se sont généralement associées au MRN, aux municipalités régionales de comté (MRC), aux organismes voués à la récréation et à la faune, aux organismes de gestion en commun et aux individus pour réaliser leurs projets. Elles ont injecté

4,01 M\$ pour la mise en œuvre de ces projets, soit 20 % de la valeur des projets. Elles ont ainsi généré 4 651 emplois, pour un total de 96 843 jours-personnes.

2.4.3 Les organismes voués à la récréation

Ce groupe de promoteurs a réalisé 390 projets d'une valeur totale de 16,8 M\$. Le PMVRMF a versé 12,3 M\$ et le milieu a injecté 4,5 M\$.

La principale réalisation de ces promoteurs a été la construction ou la réfection de sentiers sur une distance de 3 137 km. Ils ont aussi réparé ou construit des ponts et des passerelles pour améliorer l'accès à certains sites récréatifs. Enfin, ils ont également effectué les travaux sylvicoles requis pour améliorer l'apparence, l'accès et la sécurité de certains sites récréatifs.

Ces projets ont généré 2 585 emplois, pour un total de 66 058 jours-personnes. L'industrie forestière, les municipalités, les MRC, le MRN et les CRD sont les principaux partenaires qui se sont joints aux organismes récréatifs pour réaliser ces projets.

2.4.4 Les organismes de gestion en commun (OGC)

Les OGC, qui sont souvent identifiés aux forêts privées, ont réalisé 432 projets, dont 203 dans des forêts publiques. Pour ce faire, ils ont reçu 11,8 M\$ du PMVRMF et 3,5 M\$ des différents organismes du milieu. Les projets, qui étaient très variés, visaient souvent plusieurs objectifs simultanés : production de bois (324 projets), amélioration d'habitats fauniques (111 projets), aménagements récréatifs (84 projets), activités réalisées à des fins expérimentales (49 projets), esthétiques (29 projets), environnementales (21 projets) et éducatives (10 projets).

On a notamment amélioré et construit 332 km de chemins forestiers et 614 km de sentiers (pédestres, pour motoneige, VTT et vélo, interprétation de la nature, etc.), appliqué des traitements non commerciaux sur 4 657 ha et commerciaux sur 3 346 ha, fait de la préparation de terrain sur 1 182 ha, des plantations sur 1 185 ha et de l'élagage sur 877 ha. On a aussi creusé 77 km de fossés de drainage et effectué de nombreux travaux d'inventaire. D'autres réalisations méritent d'être mentionnées : amélioration des paysages aux abords des routes 138, 40 et 55, aménagement

d'érablières à des fins acéricoles ou pour produire du bois et du ginseng, aménagement de bleuetières, installation de haies brise-vent, tests sur le clonage de peupliers, tests de descendance d'épinettes blanches, travaux dans des ravages de cerfs de Virginie (alimentation d'urgence, rabattage des arbustes pour augmenter les quantités de nourriture disponibles), mise en valeur des champignons sauvages, entretien de vergers à graines, fertilisation de plantations avec du « biosol », etc.

Ces projets ont généré 4 890 emplois, pour un total de 95 137 jours-personnes. Pour les réaliser, les OGC ont créé des partenariats avec l'industrie forestière, le MRN, les coopératives forestières, les MRC, les municipalités et les organismes voués à la récréation et à la faune.

2.4.5 Les organismes voués à l'aménagement et à la mise en valeur de la faune

Au total, 306 projets ont été réalisés par ce groupe de promoteurs qui inclut, entre autres, les gestionnaires de zecs et les pourvoyeurs. Le financement de ces projets provenait, aux deux tiers, du PMVRMF (8,6 M\$) et, au tiers, du milieu (4,6 M\$).

Les réalisations peuvent se regrouper en trois catégories :

- amélioration d'infrastructures routières et d'accueil ;
- étude de certaines espèces animales et intégration des connaissances acquises aux plans d'aménagement ;
- interventions dans certains habitats.

Dans la première catégorie, on a amélioré surtout, mais aussi construit 726 km de chemins forestiers. De plus, on a installé et réparé un grand nombre de ponts et ponceaux. On a aussi aménagé 420 km de sentiers et amélioré certaines installations (aires de camping, terrains de stationnement, quais, signalisation routière, passerelles, etc.).

Dans la deuxième catégorie, on a dressé l'inventaire écoforestier de territoires qui totalisent 6 539 km² (milieux humides, érablières, ravages de cerfs de Virginie) et étudié divers sujets, tels les impacts des coupes de bois sur les petits mammifères, le comportement du caribou des bois à l'aide de la télémétrie, les caractéristiques des lacs, etc.

Enfin, on a effectué des travaux spécifiques pour améliorer l'habitat de certains animaux : cerf de Virginie (nourrissage d'urgence, exclos), orignal, caribou des bois, perdrix, bécasse et lièvre. On a aussi effectué des travaux en vue de protéger la faune aquatique : restauration de frayères de la truite mouchetée et du doré jaune, élimination d'espèces de poissons indésirables dans certains lacs, mise en valeur de fosses à saumons, nettoyage et aménagement des berges de plusieurs lacs et rivières, etc.

Ces projets ont pu être réalisés grâce aux liens tissés principalement avec l'industrie forestière, les MRC, la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) et le MRN. Des firmes de consultants, des maisons d'enseignement et de recherche et des OGC ont également participé à un certain nombre de projets. Les activités générées par ces projets ont permis la création de 1 583 emplois pour un total de 40 893 jours-personnes.

2.4.6 Les organismes locaux de développement économique

Ces organismes s'efforcent de mettre en valeur le potentiel de leur municipalité ou de leur région (ex. : sociétés de développement, corporations touristiques, corporations de mise en valeur ou de développement, commissions touristiques, conseils économiques). La plupart des promoteurs des projets témoins de forêt habitée sont inclus dans ce groupe.

Les organismes locaux de développement économique ont réalisé 206 projets, pour lesquels le PMVRMF a versé 7,7 M\$ et les partenaires locaux, 2,9 M\$. Les projets mis en œuvre ont été très variés ; d'ailleurs, certains visaient des fins multiples : récréation (129 projets), faune (67 projets), environnement (31 projets), éducation (22 projets), embellissement des paysages (22 projets) et production de bois (18 projets). Parmi les principales réalisations, on note des inventaires forestiers et fauniques, l'aménagement de chemins forestiers (119 km) et de sentiers (740 km), des travaux sylvicoles non commerciaux (828 ha) et commerciaux (313 ha), de la préparation de terrain (53 ha), des plantations (108 ha), de l'élagage (17 ha) et du drainage (18 km de fossés). On a aussi effectué la diagnose d'un lac, l'aménagement d'un marais à sauvagine, le nettoyage de dépotoirs illégaux, l'aménagement d'une bleuetière, l'inventaire de certaines espèces animales (bécasse, gélinotte huppée et tortue des bois), etc.

Les organismes locaux de développement économique se sont surtout associés aux municipalités et aux organismes voués à la récréation et à la faune pour réaliser ces projets, qui ont généré 1 280 emplois pour un total de 49 801 jours-personnes.

2.4.7 Les municipalités régionales de comté (MRC)

Les MRC ont agi comme promotrices dans 226 projets. Elles ont bénéficié de 7,2 M\$ du PMVRMF et de 1,8 M\$ de différents organismes du milieu. À l'instar des autres promoteurs, elles ont effectué des travaux sylvicoles (1 356 ha, tous types de travaux confondus), aménagé des chemins forestiers (112 km) et construit des ponts et des sentiers (449 km). Néanmoins, les MRC se sont surtout impliquées dans des activités liées à la connaissance des potentiels du milieu (production de bois, récréation, faune, agroforesterie) et à la planification régionale : inventaires (44 627 km²), cartographie, étude de faisabilité, etc. En outre, elles se sont intéressées à l'aménagement des terres publiques intramunicipales et au dossier des fermes forestières de Matane. Certaines ont participé à la gestion et au suivi du programme.

Les MRC ont développé des liens de partenariat avec l'industrie forestière, le MRN, les municipalités et les organismes voués à la récréation et à la faune pour réaliser ces projets, qui ont généré 1 387 emplois ou 39 883 jours-personnes.

2.4.8 Les coopératives forestières

Les coopératives forestières ont réalisé 146 projets, dont 38 dans le cadre du volet I et 112 dans le cadre du volet II. Les projets rattachés au volet I ont été mis en œuvre par des coopératives détentrices d'un CAAF. La plupart visaient à accroître la production de bois. Ils n'ont pas donné lieu à de nouveaux partenariats, si ce n'est avec le MRN et les maisons d'enseignement et de recherche, dans quelques rares cas.

Par ailleurs, les 112 projets financés à même le volet II ont été réalisés par des coopératives non détentrices d'un CAAF, qui ont généralement travaillé en collaboration avec les municipalités. Ils impliquaient surtout des aménagements récréatifs et fauniques, des travaux sylvicoles axés sur la production de bois et de la voirie forestière (132 km).

Les 146 projets des coopératives forestières ont généré 906 emplois pour un total de 24 484 jours-personnes. Les promoteurs ont reçu 3,7 M\$ du PMVRMF et 0,5 M\$ d'organismes du milieu.

2.4.9 Les maisons d'enseignement et de recherche

Cette catégorie de promoteurs englobe les universités, les cégeps, les écoles secondaires, les commissions scolaires et les instituts (Institut de recherche en génie forestier du Canada, Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue et Institut de recherche en biologie végétale). Ces promoteurs ont réalisé 149 projets, qui ont généré 875 emplois directs, pour un total de 21 794 jours-personnes. Les projets ont été financés par le PMVRMF (4,1 M\$) et d'autres organismes (1,5 M\$).

Les réalisations et les partenaires ont varié selon l'expertise et les intérêts des promoteurs. Ainsi, les universités se sont généralement associées à l'industrie forestière, le MRN et la FAPAQ pour réaliser des travaux de recherche fondamentale : réaction de la végétation et des cerfs de Virginie à différents traitements sylvicoles, étude comparative de différentes diètes pour les cerfs de Virginie, impacts de certains travaux sylvicoles sur les petits mammifères, étude des lichens arboricoles servant de nourriture au caribou des bois, utilisation des massifs forestiers par les oiseaux, importance des racines adventives pour l'épinette noire, monitoring des feux de forêt et étude de leurs impacts, utilisation de l'imagerie satellitaire pour suivre l'évolution des massifs forestiers et évaluer l'impact des perturbations, etc.

Pour leur part, les cégeps et les instituts ont effectué des travaux de recherche appliquée, dont certains en collaboration avec le MRN et le Service canadien des forêts : expérimentation de l'éclaircie commerciale, de la coupe progressive et de l'éclaircie précommerciale, en considérant les besoins de la faune, sylviculture des feuillus nobles, production de biomasse, etc. Ils ont aussi amélioré les infrastructures d'accueil (routes et sentiers) dans certaines forêts d'enseignement et de recherche.

Enfin, les écoles secondaires et les commissions scolaires ont mis en œuvre divers projets à caractère faunique, récréatif et éducatif, généralement dans des

forêts d'enseignement et de recherche (routes, sentiers, frayères, nichoirs, etc.). Elles ont aussi organisé des sessions de formation à l'intention des jeunes ouvriers sylvicoles (éclaircie précommerciale, débroussaillage, abattage manuel et mécanisé, préparation de terrain).

2.4.10 Les entreprises sylvicoles, agroforestières et touristiques

Ces entreprises à but lucratif, qui ont réalisé 205 projets, ont reçu 3,5 M\$ du PMVRMF et 1,1 M\$ de divers partenaires. Elles ont généré 938 emplois ou l'équivalent de 21 061 jours-personnes.

Les entreprises sylvicoles se sont associées à l'industrie forestière pour effectuer divers travaux: 40 km de chemins forestiers et ponts, 400 ha d'éclaircie commerciale, 650 ha d'éclaircie précommerciale, élagage sur 266 ha, préparation de terrain et plantation sur 195 ha et dégagement sur 49 ha. D'autres entreprises se sont intéressées à la transformation et au séchage du bois.

Quant aux entreprises agroforestières, la plupart se sont associées aux CRD, aux MRC, aux municipalités et au MRN pour se lancer dans la production de petits fruits. On a ainsi fait des travaux de drainage, installé des haies brise-vent, aménagé des couloirs d'aération et construit des chemins et des sentiers dans des bleuetières, des champs de canneberges et des champs de framboises. On a aussi dressé des inventaires pour repérer des terrains propices à la production de bleuets et d'ifs du Canada.

Par ailleurs, les entreprises touristiques ont tracé des sentiers (80 km) et effectué des travaux sylvicoles pour embellir les paysages attenants à des campings, des stations de ski, des centres d'accueil, etc.

2.4.11 Les consultants en foresterie

Ces promoteurs ont concrétisé 104 projets financés à raison de 2,8 M\$ par le PMVRMF et de 0,5 M\$ par d'autres sources. Ils se sont associés, pour la plupart, aux compagnies forestières et, dans une moindre mesure, aux municipalités, aux organismes voués à la récréation et la faune et au MRN.

Les consultants se sont employés surtout à confectionner des plans d'intervention dans les ravages de cerfs de

Virginie. Ils ont aussi obtenu des mandats pour expérimenter certains travaux sylvicoles, tels la coupe progressive, l'éclaircie commerciale, l'éclaircie précommerciale mécanisée, le scarifiage sous couvert, l'ensemencement aérien de sites incendiés, le déchetage de résidus forestiers, etc. Ils ont aussi décroché des contrats pour analyser les caractéristiques de certains paysages forestiers et agroforestiers, étudier le chablis dans les lisières boisées et donner des sessions de formation, notamment en foresterie et en géomatique.

Les projets des consultants ont généré 546 emplois, pour un total de 17 043 jours-personnes.

2.4.12 Les syndicats et offices de producteurs de bois et les agences de mise en valeur

Cette catégorie de promoteurs s'est associée aux OGC, aux MRC, au MRN et à des propriétaires de boisés pour exécuter des travaux axés principalement sur la production de bois dans des forêts privées. Environ 20 % des 75 projets tenaient compte de préoccupations fauniques. Parmi les réalisations, on note 606 ha d'éclaircie précommerciale, 820 ha d'éclaircie commerciale et de coupe de jardinage, 191 ha de préparation de terrain, 364 ha de plantation, 319 ha de dégagement et 268 ha d'élagage. On a aussi amélioré ou construit 65 km de chemins forestiers, creusé des fossés de drainage sur 34 km et dressé des inventaires sur plus de 12 500 km². On a également dispensé de la formation à des travailleurs, soutenu le Comité de recherche sur la forêt feuillue estrienne et aidé des propriétaires éprouvés par la tempête de verglas de 1998.

Ces projets ont été financés à raison de 2,7 M\$ par le PMVRMF et de 0,4 M\$ par d'autres sources. Ils ont généré 954 emplois, pour un total de 19 256 jours-personnes.

2.4.13 Les communautés autochtones

Les communautés autochtones ont réalisé 53 projets financés à la fois par le PMVRMF (2,4 M\$) et d'autres sources (1,0 M\$). Elles se sont généralement associées aux compagnies forestières et au gouvernement fédéral pour exécuter des travaux axés sur la production de bois et la mise en valeur des potentiels récréatifs, fauniques et culturels des territoires qu'elles occupent.

Leurs projets ont notamment permis la construction de 36 km de chemins forestiers et de 518 km de sentiers (pour la motoneige, principalement) ainsi que la réalisation de 96 ha d'éclaircie précommerciale, 100 ha d'éclaircie commerciale, 70 ha de préparation de terrain et 427 ha de plantation. Les autochtones ont aussi effectué des études sur leur milieu et leurs activités traditionnelles (cartographie, identification des valeurs autochtones, consultation des trappeurs) et en arriver ainsi à harmoniser les diverses utilisations du territoire. Elles ont également organisé des sessions de formation pour leurs travailleurs, aménagé une bleuetière, expérimenté la récolte de bois avec des chevaux et fertilisé une plantation avec du « biosol ».

Ces projets ont généré 395 emplois, pour un total de 14 511 jours-personnes.

2.4.14 Les associations forestières et autres organismes voués à l'éducation

Ces promoteurs ont reçu 2,2 M\$ du PMVRMF ainsi que des contributions du milieu évaluées à 0,9 M\$. Ils ont réalisé 70 projets et créé 547 emplois, pour un total de 16 071 jours-personnes.

Ces organismes ont élaboré des programmes éducatifs dont ils ont fait bénéficier le milieu scolaire, surtout à l'occasion de la Semaine de l'arbre et des forêts. Ils se sont aussi associés à l'industrie forestière pour développer des outils en vue de faciliter les consultations publiques et les transferts technologiques. Enfin, de concert avec des organismes voués à la récréation, ils ont accompli certains travaux sylvicoles (239 ha au total) et amélioré des infrastructures (chemins et sentiers) dans des forêts utilisées à des fins récréatives.

2.4.15 La Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)

La Sépaq s'est associée à l'industrie forestière et aux organismes voués à la récréation et à la faune, notamment pour faciliter l'accès aux réserves fauniques. On a ainsi amélioré 40 km de chemins forestiers, rénové une quinzaine de ponts, amélioré ou construit plus de 150 km de sentiers, aménagé des frayères et élaboré des plans d'aménagement, en considérant l'ensemble des utilisateurs du milieu.

Les 29 projets réalisés par la Sépaq ont été financés à parts égales par le PMVRMF et le milieu (1,0 M\$ chacun). Ils ont généré 192 emplois, pour un total de 3 604 jours-personnes.

2.4.16 Programme de création d'emplois et autres activités

Dans le Bas-Saint-Laurent, l'industrie forestière, les coopératives forestières, Rexfor et le MRN se sont associés pour mettre le *Programme de création d'emplois* en œuvre, avec le concours financier du PMVRMF (volet I). On a ainsi fait des inventaires avant traitements pour être en mesure de mieux planifier les travaux sylvicoles (1 152 ha d'éclaircie précommerciale financée à même le *Programme de création d'emplois*). Des chercheurs, en association avec l'industrie forestière et le MRN ont aussi eu recours au volet I pour installer un dispositif expérimental en vue d'analyser la croissance de boutures d'épinettes noires en Mauricie. Enfin, les MRC concernées du Saguenay—Lac-Saint-Jean et de la Gaspésie se sont associées avec Rexfor et le MRN pour améliorer des chemins forestiers et un pont (dans le but de prévenir l'érosion), planifier l'aménagement d'un sentier régional de motoneige et effectuer des travaux dans un ravage de cerfs de Virginie.

L'ensemble de ces 12 projets a nécessité des déboursés de 1,5 M\$. Ils ont généré 290 emplois, pour un total de 8 968 jours-personnes.

2.4.17 Les individus

Un montant de 0,83 M\$, puisé dans l'enveloppe du PMVRMF (volet II), et des contributions du milieu évaluées à 0,14 M\$ ont permis à des individus de réaliser 209 projets, dont 184 dans les forêts privées. C'est en Abitibi-Témiscamingue (172 projets) et dans le Saguenay—Lac-Saint-Jean (24 projets) qu'on a dénombré le plus de projets individuels.

Parmi les travaux effectués, on note de l'élagage sur 576 ha, de l'éclaircie précommerciale sur 106 ha, de l'éclaircie commerciale sur 139 ha, de la préparation de terrain sur 45 ha, de la plantation sur 189 ha et du dégagement sur 47 ha. On a aussi creusé des fossés de drainage sur 8 km et amélioré des chemins forestiers sur 20 km. Des sentiers de motoneige et de traîneaux à

chiens ont également été aménagés (78 km). De plus, on a entretenu et arpenté des lignes de lots, installé des haies brise-vent, établi un dispositif expérimental pour analyser des clones de peupliers, aménagé les abords d'un cours d'eau pour le rendre accessible à des handicapés, assaini des érablières, etc.

Ces projets ont généré 464 emplois, pour un total de 7 328 jours-personnes. Les individus ne se sont associés aux OGC et aux MRC que dans quelques rares projets.

2.4.18 Les conseils régionaux et les centres locaux de développement

Les CRD ont eu recours au PMVRMF pour mettre en œuvre 12 projets (0,39 M\$) à caractère régional : suivi du programme, transfert technologique, protection des paysages et promotion touristique (la Mauricie, capitale forestière 2001). Ces projets ont créé 16 emplois ou l'équivalent de 2 187 jours-personnes. Des organismes du milieu y ont injecté 81 935 M\$.

Pour leur part, les CLD ont exécuté 9 projets pour lesquels ils ont obtenu 110 764\$ du PMVRMF et 72 154\$ du milieu. Le CLD Rimouski-Neigette a dressé des inventaires dans 6 municipalités, pour en préciser

le potentiel acéricole, le CLD Mékinac a profité du PMVRMF pour poursuivre son projet témoin de forêt habitée et celui de la MRC du Granit s'est intéressé au reboisement des friches avec des essences feuillues. Enfin, le CLD de l'Érable a effectué des essais de culture du ginseng dans des érablières et organisé des démonstrations de différents traitements sylvicoles. Ces projets ont procuré du travail à 58 personnes, pour un total de 1 081 jours-personnes.

2.4.19 Les autres promoteurs

Des organismes qui sont rarement associés au milieu forestier ont aussi eu recours au PMVRMF : certains clubs Kiwanis et Rotary, des chambres de commerce, un conseil écologique, une fabrique. La MRC Maria-Chapdelaine s'est associée avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le développement d'outils de gestion pour la culture de la canneberge. Les autres projets étaient principalement axés sur l'amélioration d'infrastructures récréatives (sentiers, élagage et reboisement dans des parcs et forêts urbaines).

Ces 13 projets ont bénéficié de 0,43 M\$ du PMVRMF et de 0,26 M\$ des organismes du milieu. Ils ont généré 90 emplois, pour un total de 2 223 jours-personnes.

CONCLUSION

Compte tenu du nombre de promoteurs impliqués, du large éventail de réalisations, de la quantité de travail généré et des partenariats établis, on peut considérer que le *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier* atteint, voire même dépasse ses objectifs. En outre, le programme a suscité de nombreux efforts de concertation entre des partenaires qui n'avaient pas nécessairement l'habitude d'échanger. Avec ce programme, la gestion forestière québécoise a

véritablement pris le virage de la gestion intégrée des ressources.

Au cours des années qui viennent, le MRN, de concert avec ses partenaires, poursuivra ses efforts pour bien cerner les retombées des projets à l'échelle locale et régionale et pour mesurer l'impact global du programme à l'échelle nationale.